INFORMATION ET DIRECTIVES
La Super-AM 2027

COMPÉTITEURS

a. Toutes les catégories se dérouleront selon les règles de : DSQ et CDS. Se familiariser avec les règlements et les suivre est la responsabilité de chaque participant.

b. Tous les compétiteurs devront présenter une carte de membre valide auprès de leur association régionale.

c. Les compétiteurs de moins de 18 ans doivent avoir une décharge signée par un parent ou tuteur légal.

d. Chaque compétiteur doit se procurer un billet d'admission pour le jour de l'évènement. Il n'y aura aucun remboursement sur les frais d'admission après la date limite.

e. Les inscriptions ne seront pas traitées tant que les droits d'inscription et les billets ne seront pas intégralement payés.

f. **Toute inscription reçue et acceptée après la date limite (8 février 2027) exigera des frais supplémentaires (voir bon de commande).** L'inscription tardive sera refusée si elle requiert l'ajout de rondes supplémentaires. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de l'évènement. L'horaire des évènements est sujet à changements sans préavis. DSQ se réserve le droit d'annuler un évènement s'il y a moins de trois (3) couples inscrit.

g. Il est de la responsabilité de chacun d'être prêts à danser au moins une heure avant leur catégorie. Aucun délai ne sera accordé pour les retardataires. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire si nécessaire.

h. Le code vestimentaire sera appliqué rigoureusement. Veuillez-vous référer au site Internet de CDS et de DSQ pour tous les détails.

i. L'utilisation de « spray tan » est strictement interdite sur les lieux.

CONFIRMATION

Vous recevrez une confirmation de votre participation par courriel. L'horaire final et la liste des entrées sera en ligne une semaine avant l'évènement. Veuillez nous informer immédiatement en cas d'erreur.

RÈGLEMENTS SUR LES ÂGES

7.01 Restrictions d'âge Règlements CDS :

Juvénile I : atteindre le 9e anniversaire ou moins au cours de l'année civile
Juvénile II : atteindre le 10e ou 11e anniversaire au cours de l'année civile

Junior I : atteindre le 12e ou 13e anniversaire au cours de l'année civile
Junior II : atteindre le 14e ou 15e anniversaire au cours de l'année civile

Jeuneuse : atteindre le 16e, 17e ou 18e anniversaire au cours de l'année civile

Moins de 21 ans : atteindre le 16e, 17e, 18e, 19e ou 20e anniversaire au cours de l'année civile

Adulte : atteindre le 19e anniversaire ou plus au cours de l'année civile

Senior I : l'un des partenaires doit avoir atteint son 35e anniversaire au cours de l'année civile et l'autre partenaire doit avoir atteint son 30e anniversaire au cours de l'année civile.

Senior II : l'un des partenaires doit avoir atteint son 45e anniversaire au cours de l'année civile et l'autre partenaire doit avoir atteint son 40e anniversaire au cours de l'année civile.

Senior III : l'un des partenaires doit avoir atteint son 55e anniversaire au cours de l'année civile et l'autre partenaire doit avoir atteint son 50e anniversaire au cours de l'année civile.

Senior IV : l'un des partenaires doit avoir atteint son 65e anniversaire ou plus au cours de l'année civile. L'autre partenaire doit avoir atteint son 60e anniversaire ou plus au cours de l'année civile.

Senior V : Les deux partenaires doivent avoir atteint son 70e anniversaire ou plus au cours de l'année civile.

Les couples **Junior II** sont autorisés à participer à toutes les épreuves jeunesses. Les couples Jeunes sont autorisés à participer aux épreuves pour adultes. Dans tous les groupes d'âge, l'un des partenaires d'un couple peut appartenir à un groupe d'âge plus jeune, sauf dans les groupes d'âge Senior I, Senior II, Senior III et Senior IV.

NIVEAU DES DANSES

Un compétiteur ou couple de compétiteurs ne peut pas danser dans plus de deux niveaux.

Exemple :

Oui pour Pré-Bronze Bloc 1 standard et Bronze Bloc 1 standard

Non pour Pré-Bronze Bloc 1 standard et Bronze Bloc 1 standard et Argent Bloc 1 standard